

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF
SESSION 2018**

Le mercredi 16 janvier 2019 à 17h00 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade d'Assistant territorial socio-éducatif.

Membres des jury :

Collège représentant les élus locaux :

Madame Evelyne QUENTIN <i>Adjointe au Maire de Saint Brice Courcelles</i>	Président du Jury
Monsieur Jean-Luc MUNIERE <i>Maire de Villotte (88)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Rémy STRINGONE <i>Représentant du Personnel à la Commission Administrative Paritaire catégorie B, Attaché territorial de la Mairie de Bétheny,</i>	Membre
Madame Bérengère MARCHAND NANCEY <i>Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Christiane DELAVALLADE <i>Attachée territoriale du Conseil Départemental de la Marne,</i>	Membre
Monsieur Guy VALENTIN <i>Chef du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Union Départementale des Affaires Familiales de la Marne.</i>	Membre

JLM

Etaient absents car démissionnaires :

- Madame Bérengère MARCHAND NANCEY ;
- Madame Evelyne QUENTIN.

En conséquence, Monsieur Jean-Luc MUNIERE assure la présidence du jury.

I- INCIDENT(S) PENDANT LES EPREUVES ORALES

Dix minutes après le début de son épreuve orale avec le jury, Mme D. a été victime d'un malaise. Son état de santé a nécessité l'intervention des pompiers. A l'issue de la prodigation des soins nécessaires, elle a repris son entretien pour la durée qui lui restait impartie.

II- RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant les épreuves orales.

III- RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues aux épreuves et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission :

- pour la spécialité Educateur Spécialisé à 12,53/20
- pour la spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale à 13,90/20

Le jury a souverainement déclaré admissibles :

- 10 candidats de la spécialité Educateur Spécialisé ;
- 15 candidats de la spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale.

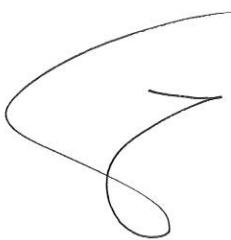
3LN

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF
Spécialité : Conseiller en Economie sociale Et Familiale
CANDIDAT ADMIS

Madame AMMER Anaëlle
Madame BOUCHEZ Marion
Madame BOURGUIGNON Marlène
Madame FOURREAUX Roseline
Madame GENARD Nina
Madame GERSPACH Laurie
Madame GOULARD Maurine
Madame HENRY Sylvie
Madame JACQUOT Anne
Madame JEANNOT Marie-Josèphe
Madame RICHON Catherine
Madame SANTINI Aurore
Madame SEINGRY Charlene
Madame THIBAUDIN Manon
Madame TINDAS Mélanie

Fin de liste
Cette liste comporte 15 candidats

JLM

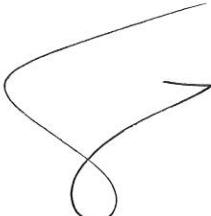


CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF
Spécialité : Educateur spécialisé
CANDIDAT ADMIS

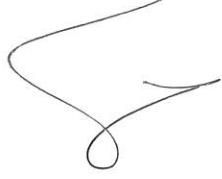
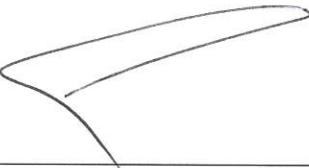
Madame COLMET Julie
Madame DEMAUX Manon
Madame DESINDES Lucile
Madame DUMONTEIL Emeline
Madame GARANDEL Pauline
Madame GASMI Imène
Monsieur LAMIRAL Christophe
Madame MARCO Claire
Madame TRAFICANTE-GERWIG Céline
Madame VIDAL Mélanie

Fin de liste
Cette liste comporte 10 candidats

SLM



SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Jean-Luc MUNIERE Président du Jury	
Monsieur Guy VALENTIN	
Madame Christiane DELAVALLADE	
Monsieur Remy STRINGONE	